

## BUDGET PREVISIONNEL <sup>1</sup>

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
Frais de location <sup>(a)</sup>		Autofinancement	200
Frais de transport <sup>(b)</sup>		Participation des personnes <sup>(d)</sup>	
		5 X 80	400
Boissons et alimentation			
Traiteur L'Univers (80 personnes)	1 200		
Intermarché	90	Autres financements	
		Horizon 9	200
Achat de fournitures <sup>(c)</sup>			
Nappes et serviettes	32		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1 370
Taxes (SACEM)	98		
Divers			
Animation Les Musickos	400		
Magicien Stevax	200		
Cadeaux	150		
Valorisation du bénévolat	1 435	Don des bénévoles	1 435
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>			
Financement d'un autre projet <sup>(e)</sup>			
<b>Total</b>	<b>3 605</b>	<b>Total</b>	<b>3 605</b>

<sup>1</sup> Ne pas inscrire les centimes

<sup>2</sup> Joindre impérativement les devis

<sup>(a)</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>(b)</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

<sup>(c)</sup> Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

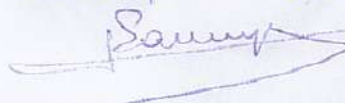
<sup>(d)</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

<sup>(e)</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**

Fait à : Roubaix Date : 03/11/2021





En utilisant le dispositif du PIC - FPH, le demandeur et les porteurs de projets acceptent que leur dossier soit diffusé publiquement sur la plateforme La FABRIQUE (<http://lafabrique.ville-roubaix.fr/>), de manière anonyme pour les personnes physiques qu'ils y ont identifiées, en reconnaissant être seuls responsables de son contenu et des conséquences de sa diffusion.